

Procès-VerbalCommission Régionale Sportive SENIORS

REUNION DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

(Par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * * * *

INFORMATIONS

* TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Article 38.3 (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués pour une même équipe (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3ème match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. »

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 au dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraine l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

Rappel du texte adopté à l'A.G. du 28 juin 2025 (article 33 des R.G. Ligue) :

« Sanctions :

...Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraine l'application d'une amende pour le club recevant (voir tarifs pour le montant).

La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe concernée dans son championnat puis un point ferme à partir de la deuxième infraction, et ainsi de suite pour chaque match dont la feuille de match ne sera pas envoyée.

Dans le cas où le non-envoi de la feuille de match serait à imputer au club visiteur, ce dernier pourra être sanctionné à la place du club recevant ».

RAPPEL DES TYPES D'HORAIRES

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue) :

A / L'horaire légal

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et que si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir:

- Samedi 18h00 en R1
- Dimanche 15h00 en R2 et R3

B / L'horaire autorisé

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal.

L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres,

Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue

Plages horaire autorisées :

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1
- Dimanche 14h30 en R2 et R3
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

- En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

C / L'horaire négocié

C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

D / NOTA -

Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, le club qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité_est_hors des horaires légaux ou autorisés.

- <u>Période ORANGE</u>: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé**.

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf** accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

ATTENTION:

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

DOSSIER

REGIONAL 2 - Poule E

* Match n° 26542.1 : F.C. ALLOBROGES ASAFIA GRENOBLE / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) du 18/10/2025

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 22 octobre 2025 qui a infligé au F.C. ALLOBROGES ASAFIA GRENOBLE un match de suspension ferme de terrain, pour mauvaise tenue du public, lors de la prochaine rencontre de championnat à domicile de son équipe première.

COURRIER DES CLUBS (changement d'horaire)

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements d'horaire ci-après sollicités à ce jour par les Clubs pour le **week-end des 22-23 novembre 2025** :

REGIONAL 1 – Poule A

* F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS (504278)

Le match n° 20089.1 : F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade de Firmament à **FIRMINY.**

REGIONAL 1 - Poule B

* G.F.A. RUMILLY VALLIERES (582695)

Le match n° 20180.1 : G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2) / CHAMBERY SAVOIE FOOT se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES.**

REGIONAL 2 – Poule A

* F.C. AURILLAC (580563)

Le match n° 20322.1 : F.C. AURILLAC (2) / A.S. DOMERAT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade de Baradel à **AURILLAC**.

* U.S. BEAUMONT (508949)

Le match n° 20262.1 : U.S. BEAUMONT / F.C. COURNON D'AUVERGNE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT.**

* SAUVETEURS BRIVOIS (512835)

Le match n° 20263.1 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC**.

REGIONAL 2 – Poule B

* **U.S. BLAVOZY** (518169)

Le match n° 20471.1: U.S. BLAVOZY (2) / ROANNAIS FOOT 42 se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade de Panassac à **BLAVOZY**.

* **U.S. BRIOUDE** (520133)

Le match n° 20369.1 : U.S. BRIOUDE / Ac. S. MOULINS FOOT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade du Docteur Jalenques à **BRIOUDE**.

* F.C. CHATEL-GUYON (520289)

Le match n° 20493.1 : F.C. CHATEL-GUYON / F.C. RIOM (2) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL-GUYON.**

* A. Am. LAPALISSE (506269)

Le match n° 20492.1: A. Am. LAPALISSE / F.A. LE CENDRE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Abel Chervier à **SAINT PRIX.**

* Ent. F.C. NORD LOZERE (520389)

Le match n° 20450.1: Ent. NORD LOZERE / C.S. VOLVIC se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Baisse à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE.**

REGIONAL 2 – Poule C

* **F.C. ANNONAY** (504343)

Le match n° 20540.1 : F.C. ANNONAY / Av. S. SUD ARDECHE FOOT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Alain Dupuy à **ANNONAY.**

* C.S. LAGNIEU (504391)

Le match n° 20542.1 : C.S. LAGNIEU / VENISSIEUX F.C. se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à19h00 sur le terrain synthétique au stade Honneur à **LAGNIEU**.

* C.S. NEUVILLE SUR SAONE (504275)

Le match n° 20538.1 : C.S. NEUVILLE SUR SAONE / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Jean Oboussier à NEUVILLE SUR SAONE.

* **OI. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 20543.1: OI. VILLEFONTAINE 2025 / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE.**

REGIONAL 2 - Poule D

* **AIX F.C.** (504423)

Le match n° 20606.1 : AIX F.C. / STADE AMPLEPUISIEN se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade Jacques Forestier à **AIX LES BAINS**.

* F.C. CLUSES -SCIONZIER (551383)

Le match n° 20607.1: F.C. CLUSES-SCIONZIER / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Intercommunal à **CLUSES**.

* F.C. DU FORON (548880)

Le match n° 20667.1 : F.C. DU FORON / F.C. CHASSIEU DECINES (2) se déroulera le samedi 22 novembre 20254 à 18h00 au stade Jean Moenne à **LA ROCHE SUR FORON**.

* LYON LA DUCHERE (520066)

Le match n° 20647.1 : LYON LA DUCHERE (2) / E.S. MANIVAL se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Sauvegarde à **LYON**.

* MOS 3R F.C. (580951)

Le match n° 20666.1 : MOS3R F.C. / F.C. ECHIROLLES se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade Jean-Luc Bonnardel à **SEPTEME.**

* **OI. VALENCE** (549145)

Le match n° 20609.1: OI. VALENCE (2) / A.S. DE MONTCHAT LYON se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Passelègue à **VALENCE**.

REGIONAL 2 – Poule E

* **AIN SUD** (548198)

Le match n° 26425.1 : AIN SUD / Es. TARENTAISE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à **SAINT MAURICE DE BEYNOST**.

REGIONAL 3 – Poule A

* Esp. CEYRAT (529030)

Le match n° 24435.1: Esp. CEYRAT (2) / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT**. * **S.C.A. CUSSET** (506255)

Le match n° 24436.1 : S.C.A. CUSSET / U.S. SAINT BEAUZIRE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade René Ferrier à **CUSSET**

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 24434.1: U.S. ISSOIRE / Am. S. BELBEXOISE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à **ISSOIRE**.

* **U.S. MURAT** (506350)

Le match n° 24431.1 : U.S. MURAT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Jean Jambon à **MURAT**.

* A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES (506298)

Le match n° 24438.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / DOMES SANCY FOOT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade des Isles à **SAINT GERMAIN DES FOSSES.**

REGIONAL 3 - Poule B

* AMBERT LIVRADOIS SUD F.C. (564515)

Le match n° 24501.1 : AMBERT LIVRADOIS SUD F.C. / F.C. ESPALY (2) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade municipal à **AMBERT**.

* BEZENET DOYET FOOTBALL (582302)

Le match n° 24502.1 : BEZENET DOYET FOOTBALL / U.S. FONTANNES se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade Georges Bideau à **BEZENET.**

* A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985)

Le match n° 24605.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / LEMPDES-SPORTS se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade de l'Espérance St Jacques à **CLERMONT-FERRAND**.

* MONTLUCON FOOTBALL (550852)

Le match n° 24561.1; MONTLUCON FOOTBALL (2) / F.C. COMMENTRY se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade des llets à **MONTLUCON**.

* A. VERGONGHEON-ARVANT (506371)

Le match n° 24504.1 : A. VERGONGHEON-ARVANT / F.C. CHAMALIERES (3) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 au stade Joseph Pelissero à **VERGONGHEON**.

REGIONAL 3 - Poule C

* **U.S. FEURS** (508772)

Le match n° 24740.1 : U.S. FEURS (2) / S.A. THIERS (2) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h30 sur le terrain synthétique du stade Maurice Rousson à **FEURS**.

* C.S. VOLVIC (506562)

Le match n° 24742.1 : C.S. VOLVIC (2) / A.S. DOMPIERRE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Michel Champleboux à **VOLVIC**.

REGIONAL 3 – Poule D

* A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON (508772)

Le match n° 24926.1 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / HAUT LIGNON FOOT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade La Madeleine à **MONTBRISON**

* SAINT ETIENNE COTE CHAUDE (525875)

Le match n° 248766.1 : SAINT ETIENNE COTE CHAUDE / LYON DECINES se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h30 au stade Auguste Dury à **SAINT ETIENNE**.

* **F.C. VELAY** (581803)

Le match n° 24904.1 : F.C. VELAY / U.S. ECOTAY MOINGT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Guy Roux à **SAINT PAULIEN**.

REGIONAL 3 – Poule E

* **Esp. HOSTUN** (519000)

Le match n° 25124.1: Esp. HOSTUN / J. ST O. GIVORS se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade Georges Lapassat à **HOSTUN.**

* AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE (563727)

Le match n° 25123.1 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / A.S. MISERIEUX TREVOUX (2) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 au stade Municipal à GRAMMOND.

* **F.C. PEAGEOIS** (504390)

Le match n° 24993.1 : F.C. PEAGEOIS / RHONE CRUSSOL 07 se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade des Bayannins à BOURG DE PEAGE .

* Ent. S. REVERMONTOISE (514055)

Le match n° 25190.1 : Ent. S. REVERMONTOISE / F.C. VAULX EN VELIN (2) se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Gaston Gaillard à **SAINT MARTIN DU MONT.**

REGIONAL 3 – Poule F

* F.C. CHABEUIL (519780)

Le match n° 25367.1: F.C. CHABEUIL / CREST AOUSTE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade Gaston Barde à **CHABEUIL**.

* C.S. MEGINAND (580613)

Le match n° 25368.1 : C.S. MEGINAND / F.C. VAREZE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Docteurs Mérieux à **MARCY L'ETOILE**.

* ATOM'SPORTS PIERRELATTE (506562)

Le match n° 25719.1 : ATOM'SPORTS PIERRELATTE / F.C. GERLAND LYON se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 au stade Gustave Jaume à **PIERRELATTE**.

REGIONAL 3 – Poule G

* **DOMBES BRESSE** (553366)

Le match n° 25456.1 : DOMBES BRESSE F.C. / OI. RILLIEUX se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Europe à **CHATILLON SUR CHALARONNE** * **OI. SAINT MARCELLIN** (504713)

Le match n° 25457.1 : OI. SAINT MARCELLIN / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 au stade de la Saulaie à **SAINT MARCELLIN**.

REGIONAL 3 - Poule H

* F.C. ECHIROLLES (515301)

Le match n° 25542.1 : F.C. ÉCHIROLLES (2) / A.S. SAINT MARTIN EN HAUT se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19H00 sur le terrain synthétique du stade Alice Milliat à **ECHIROLLES**.

* A.S. MONTREAL LA CLUSE (511575)

Le match n° 25540.1 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / F.C. MENIVAL se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19 \pm 00 sur le terrain synthétique du stade Orindia à **MONTREAL LA CLUSE**.

* F.C. SEYSSINS (530381)

Le match n° 25539.1 : F.C. SEYSSINS / Ev. S. GENAS AZIEU se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Jean Beauvallet à **SEYSSINS**.

REGIONAL 3 - Poule I

* F.C. BELLE ETOILE MERCURY (527005)

Le match n° 25695.1 : F.C. BELLE ETOILE MERCURY / U.S. ANNEMASSE-AMBILLY- GAILLARD se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Grillette à **MERCURY**.

* E.S. SEYNOD (520602)

Le match n° 25694.1 : E.S. SEYNOD / F.C. VEYLE SAONE se déroulera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Max Decarre à **SEYNOD**.

REGIONAL 3 – Poule J

* **E.S. CHILLY** (530036)

Le match n° 26132.1 : E.S. CHILLY / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade municipal à **CHILLY.**

* **U.S. DIVONNE** (504668)

Le match n° 26048.1 : U.S. DIVONNE / A.S.V.E.L. VILLEURBANNE se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au Complexe Sportif à **DIVONNE LES BAINS.**

Yves BEGON, Roland LOUBEYRE,

Président de la Commission Secrétaire